Le Nord

ADMINISTRATION de la "CROIX DU NORD" — 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE

BUREAU D'ANNONCES — 1, rue des Sept-Agaches, 1, Grand'Place

CONDITIONS		PUBLICITÉ	
Par la Poste, Un An	20 francs.	Annonces	la ligne 0,40
Six Mois	10 —	Réclames	— 0,75
Trois Mois	5 —	Faits-divers	— 1,50
Départem. non-limitrop. et Etrang.	*port en sus*	Chronique locale	— 4,00

TEMPERATURE

LILLE, le 23 novembre.

Minimum, nuit, abrité	10°0
— — découvert	9°1
Surface du sol, 8 h. du matin.	9°8
A 1 mètre de profondeur	9°8
De l'air à l'ombre	14°0
Maximum, jour, à l'ombre	15°0
— — au soleil	17°0

Etat hygrométrique, (8 h. m.) 0°/°89
Etat du ciel : Couvert.
Direction du vent : O.

BAROMÈTRE. — Le 22 novembre (2 h. matin) la pression était de 773 m/m ; le 23 novembre (2 h. du matin) la pression est de :

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Les constructions navales

M. Thomson. — Un principe domine ce débat : l'application nécessaire d'une loi et les interpellateurs et moi sommes d'accord sur ce point que le texte fixant à six le nombre des cuirassés est formel ; le ministre n'est pas « autorisé », il « doit » s'il y a là une formule impérative.

Cette loi n'a pas été improvisée, elle fut sérieusement discutée.

Le ministre comptant les budgets maritimes de nos voisins et les efforts faits par eux, dit que la France a le quatrième rang en point de vue maritime.

Comme on applaudissait, **M. Millevoye** s'écrie : Vous applaudissez la quatrième rang, vous n'êtes pas difficile.

M. Thomson. — Je ne parlais pas de la puissance de la flotte mais des défenses engagées ; n'est sur ce point que nous avons le quatrième rang.

La suite du discours est renvoyée à aujourd'hui.

Le nombre des députés

M. Ch. Benoist, tirant argument de l'indemnité votée au commencement de la séance, demande que le nombre des députés soit réduit à 400 élus au scrutin de liste.

M. Mousseray dépose une proposition réduisant le nombre à 360.

Ces propositions sont renvoyées à la Commission du suffrage universel.

SÉNAT

Les saisies-arrêts

Le Ministre de la justice aprnle le système de la Commission pour le versement de la somme saisie.

M. Batary montre que l'amendement Legrand entraînerait à des frais considérables.

L'amendement Legrand est reposné par 150 voix contre 116.

L'article est adopté avec une modification proposée par **M. Trauney**, stipulant qu'il ne sera pas fait de répartition au-dessous de cent francs.

On vote les derniers articles après avoir repoussé, par 181 voix contre 73, un amendement de **M. Legrand**, demandant que les émoluments des greffiers et huissiers soient fixés par décret.

L'ensemble de la loi est adopté.

Le canal des parlementaires

Au nom de la Commission de comptabilité, **M. Brauliet** lit un rapport favorable à l'augmentation de l'indemnité pour les parlementaires.

L'extrême urgence est adoptée.

MM. Drager de la Villemoyenn, Hagon et **Gaubier** (Haute-Savoie) déclarant qu'ils ne voteront pas ce projet, la France n'est pas assez riche pour s'imposer de nouveaux sacrifices.

Le projet est adopté à mains levées.

Le Prône de mon Curé

Mes Frères !

Cette semaine en allant ducl, delà dans la paroisse, visiter un malade, porter le bon Dieu, réciter mon bréviaire, j'ai causé avec l'un et avec l'autre. None n'avons parlé ni de la pluie, ni du beau temps, ni de la betterave, nous avons parlé de la séparation. Elle vient tout de même cette séparation de malheur et la voici à la porte de l'église et du presbytère. Tout le monde s'inquiète :

Eh bien ! Monsieur le Curé, m'a dit M. le Maire, comptez-vous construire une maison ou en louer une ?

Songez vous à quitter le pays, m'a demandé M. l'adjoint ?

Pierre m'a proposé de me céder un fonds de commerce ; Paul m'a interrogé sur mes projets actuels. Il me propose de me mettre à la tête d'une souscription et d'aller de famille en famille, quêter tout un chacun pour rétablir mon traitement. Et chaque conversation se termine par la même parole :

— Monsieur le Curé, qu'est-ce que vous allez faire ?

***

Certainement, mes Frères, cette curiosité, très sympathique, sur l'avenir de votre pasteur part d'un bon naturel et je vous témoigne d'abord toute ma gratitude.

Mais il me semble que vous vous trompez en m'interrogeant. Ce n'est pas à vous à me demander ce que je vais faire, c'est à moi à vous demander ce que vous voulez faire. Cela pour deux raisons que vous me paraissez un peu oublier. Voici la première : moi, je n'ai pas besoin de vous. Voici la seconde : vous, au contraire, vous avez besoin de moi.

Moi, je n'ai pas besoin de vous.

Je n'en ai pas besoin pour pratiquer ma religion qui est la seule chose essentielle. Ni pour les miens, ni pour moi, je ne recevrai de vous le baptême, la pénitence, l'extrême-onction ; vous ne direz pas la messe, vous ne prêcherez pas. J'aime beaucoup votre église, mais enfin je puis dire mes prières ailleurs, je puis célébrer ailleurs. Ce n'est pas pour moi que je prends le soin de la balayer, ou de la faire balayer, de la ranger, de l'orner, de la réparer. Toutes choses que vous ferez, si je ne les fais pas, à moins que vous préfériez qu'elles ne soient plus faites ; c'est une solution que nous examinerons tout-à-l'heure.

Vous m'arrêtez par une objection. Et comment vivrez-vous ?

Je vous répondrai d'abord qu'il n'est pas absolument nécessaire que je vive. Il y a un martyre par la faim qui me permettrait d'expier mes pauvres péchés et m'ouvrirait bien large la porte du ciel.

J'avoue qu'il n'est pas du tout nécessaire que je vive chez vous. Je regretterai de vous quitter, mais enfin nous ne sommes pas mariés et on me fait ailleurs des propositions raisonnables. En beaucoup de pays on tient encore beaucoup à un curé. Et pour d'autres raisons, je ne suis pas embarrassé de me personne.

***

Vous, au contraire, vous avez besoin de moi.

Sans moi, sans le prêtre catholique, vos enfants ne recevraient pas le baptême, ne se disposeraient pas à la première communion.

Sans moi le mariage ne serait pas, chez vous, un sacrement et on entrerait dans la maison nuptiale et familiale sans plus de cérémonies qu'à l'auberge.

Sans moi, vos malades et vos mourants ne seraient point visités et administrés, ils s'en iraient à leur dernière demeure sans être accompagnés de Jésus-Christ.

Sans moi, la dernière parole qui vous dit d'être bons, de vous aimer, de vous pardonner, de pratiquer la justice et la charité retomberait dans le silence. Et votre petit pays deviendra un désert d'âmes sur lequel passeront des vents mauvais, soufflant en tempête. Vos yeux ne le reconnaîtraient pas s'ils soulevaient le manteau de terre chrétienne qui protège leur dernier sommeil, et ils n'en seraient pas plus fiers.

***

Voulez-vous que les choses soient ainsi, voulez vous qu'elles soient autrement ? Encore un coup, ce n'est pas mon affaire, c'est votre affaire.

Si vous voulez qu'elles soient ainsi, vous n'avez qu'à continuer, à ne rien voir, à ne rien prévoir, à regarder la religion comme une chose étrangère...

Si vous voulez qu'elles soient autrement, agissez. Le temps est passé des ouvriers qui faisaient tout et des fidèles qui ne faisaient rien.

Monseigneur notre évêque m'a dernièrement demandé si quelques braves gens m'offriraient leur bonne volonté pour relever avec moi la chrétienté dans notre petit pays. Il y aurait à s'entendre pour surveiller l'éducation des enfants et l'enseignement de M. l'Instituteur, pour organiser le service religieux, relever notre confrérie du T. S. Sacrement qui végète, distribuer la bonne presse, fonder une caisse rurale, une école ménagère, un syndicat agricole, aider quelques bons ouvriers à se construire une maison... J'ai bien d'autres projets en tête. Ceux-ci suffiront pour le moment.

Mes Frères, je n'ai pas encore répondu à Monseigneur. A vrai dire, cette réponse il ne l'attend pas de moi, il l'attend de vous. Que voulez-vous que je lui dise ?

X. Y.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— A **FLERS-BREUCQ**, à l'âge de 40 ans, de **M. M. Gadenne**, professeur, compositeur de musique, rue de Lille. M. Gadenne, décédé le jour même de la fête de son illustre patronne, était officier d'Académie et chef de la Grande-Fanfare de Roubaix, de l'Harmonie municipale de Croix et de l'Harmonie municipale de Marquette-lez-Lille. Il était professeur de musique au Collège de Marcq.

— Mardi, à 9 h. 1/2, à **RAISMES**, malgré le mauvais temps, une affluence très considérable accompagnait la dépouille mortelle du jeune **Paul Deracha**, enlevé prématurément à l'affection des siens, après une douloureuse maladie supportée avec une chrétienne résignation.

Précédant le cercueil, on remarquait notamment une députation de l'Ecole libre des filles, conduite par Mlle Charpentier, l'Ecole libre des garçons au grand complet, les enfants de l'Ecole communale se préparant à la première communion.

Le char funèbre était entouré de douze anciens élèves de l'Ecole libre, tenant les cordons du poêle.

La deuil était conduit par M. Deracha qu'accompagnait M. l'abbé Banoni Colpin, curé du Très Saint-Rédempteur, à Roubaix, ancien curé de Raismes et fondateur de l'Ecole libre ; et les autres membres de la famille accompagnés de M. l'abbé Gabriel.

Après l'Evangile M. l'abbé Loubert, curé, dans un langage d'une grande élévation, recommanda aux prières le défunt, décédé huit jours après avoir fait sa première communion.

Après la messe célébrée par M. l'abbé Tison et suivie par toute l'assistance avec un pieux recueillement, le cortège se reforma pour se rendre au cimetière où eut lieu l'inhumation.

Remarqué dans l'assistance : MM. Mehilla de Ponchevelle président du tribunal de commerce de Valenciennes ; l'abbé Gennavoise, inspecteur diocésain ; abbé Debrunis, curé de Vicoigne ; Albert Gueuning, régisseur de la Maison d'Arenberg ; le Frère Florentin, ancien directeur de l'école des Frères à St Amand où M. Deracha fut longtemps professeur ; Florentiard, industriel, président du comité des écoles libres ; de Schryver, ingénieur ; Alfred et Victor Mesy, Paul Courtin, industriels ; Diraud, ingénieur en chef des Mines de Vicoigne ; Duplercoux, Giraux, Selvais, industriels ; Beloy, adjoint au maire ; J.-A. Lambert, inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire, A. Besse, directeur de l'école libre de Valenciennes ; Derue, directeur de l'école libre à Anzin ; O. Permentier, chef de comptabilité ; E. Lengiet, contremaître principal des mines ; Sorlin, Giard, brasseurs à Raismes ; Gennevoise, propriétaire ; Béluriar, caissier de la Société Franco-Belge ; Abel Pétiau, Léon Chevalier, agents-comptables.

Puissent les nombreuses marques d'estime reçues par M. Deracha ces jours derniers et durant toute la maladie de son fils, puisse surtout la pieuse manifestation de sympathie qui lui fut donnée en cette pénible cérémonie, adoucir sa légitime douleur et celle de sa famille.

— Jeudi, à dix heures, ont été célébrées, en l'église d'**ORCHIES**, les funérailles de **M. Pierre Lecœuvre**, médecin, pendant plus de cinquante ans, dans cette ville.

C'était un homme de bien. Excellent père pour sa nombreuse famille, il fut le « bon Monsieur Lecœuvre » pour ces malades et spécialement pour les assistés du Bureau de bienfaisance.

Arrivé à un grand âge, il se ménagea un peu, mais les pauvres il ne voulut pas les abandonner. On peut dire qu'il contracta son mal en se fatiguant dans ses visites journalières à ses chers malades.

Pendant près de quatre ans, il fut cloué sur un lit de souffrances, mais ses plaintes, tribut que la nature réclame, étaient chrétiennes car il priait beaucoup.

Une nombreuse assistance accompagnait sa dépouille mortelle à l'église et au cimetière.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts, et offrons à leur famille nos chrétiennes condoléances.

— On annonce le prochain mariage de **M. Louis Marmuse**, secrétaire de la Jeunesse Catholique d'Estaires, avec **Mlle Sebert**, de Lens.

— Nous apprenons le prochain mariage de **Mlle Camille Norman**, fille de M. Paul Norman, de Cardevacque, propriétaire à Tilloy, près Arras, avec **M. Joseph Arnould**, lieutenant au 33e de ligne à Arras et fils du colonel Arnould, très connu dans la région.

Il sera célébré le 29 novembre prochain, à midi précis, en l'église de **TILLOY**.

LES INVENTAIRES

Devant le « RÊVE » d'Ed. Detaille

« Cent mille hommes ont été mobilisés pour protéger les agents des domaines. »

(Les journaux).

Le sergent expose d'abord la « théorie »,
Puis, d'une voix plus mâle, où vibrait le fierté :
« Si quelque jour le cri d'alarme était jeté,
Nous serions tous debout pour sauver la pa[trie ! »

Et le petit soldat, l'âme tout guerrière,
— Quand la chambre eut éteint sa dernière [clarté, —
Sur les ailes de la victoire fut porté
Dans une douce et triomphale rêverie...

Alerte !... le clairon sonne le branle-bas !...
Voici l'heure, conscrit, des glorieux combats !
Ton beau rêve prend corps ; le sergent crie :
[« Aux armes ! »

Malenon...le front baissé sous la honte et l'ennui,
D'une voix sourde il dit, en retenant ses larmes :
« En route ! nous allons *crocheter* aujourd'hui ! »

L'abbé ALBERT DELSAUX.

L'INVENTAIRE
est une mesure conservatoire

On nous écrit :

Nous connaissons, maintenant, non pas seulement ce qu'est un essai d'inventaire, mais ce qu'il est en réalité. Nous savons ce qu'est cette mesure conservatoire prônée par le gouvernement et ses journaux.

Il a suffi de jeter un coup d'œil sur la façon dont les opérations ont été menées pour admirer cette merveilleuse vertu conservatrice.

On a conservé les serrures, en les crochetant ; les portes en les enfonçant.

On a conservé le mobilier en le brisant.

On a conservé la propriété, en donnant des leçons aux apaches.

On a conservé la dignité du service militaire... oh ! oui..., la santé des soldats, en les tenant sur pied, dans la boue et l'eau, depuis trois heures du matin jusqu'à midi, le ventre vide.

Il faudrait être bien avsugles pour ne pas reconnaître à cette heure la vérité de ce qu'on assurait au mois de mars, que l'inventaire était uniquement la prise en possession des biens de l'Eglise.

On vient de faire une première expérience sur la propriété collective, en attendant qu'on l'applique à certaines catégories de fortunes, jusqu'à ce que tout le monde subisse la loi dont l'Eglise aura été la première victime : La réputilon de 1793.

Nous verrons alors, si les bourgeois, les parvenus voltairians qui maintenant le sarcasme à la bouche, lèvent les épaules de pitié devant les manifestations de foi du peuple croyant, lorsque les ouvriers devenus communards, parce qu'ils leur auront enlevé avec la foi, l'espérance, leur feront entendre ce que l'admirable fils à papa disait mardi — mais eux avec plus de vérité — « ce sont ceux qu'on dépouille qui sont les voleurs ; — nous verrons alors si comme les catholiques, ils ont du sang français dans les veines, et s'ils ne nous retraceront pas l'image des stupides qui s'en vont inconscients et bêlants à l'abattoir.

DELABECQUE

Toute peine mérite salaire

Les commissaires qui ont pris part aux inventaires ont à se présenter au guichet du bureau de l'enregistrement pour réclamer les honoraires de leur « besogne ».

C'est ce que n'a pas oublié de faire, hier jeudi, tel commissaire qui « opéra » ces jours-ci sn une commune voisine de Lille.

MARCQ-EN-BARŒUL
Eglise St-Vincent

Mercredi, dès six heures moins un quart du matin, l'église était cernée par la troupe et les gendarmes gardaient toutes les issues. Le son lugubre du tocsin se faisait entendre, annonçant qu'une nouvelle iniquité allait se commettre.

A six heures, un ordre arrivait à la troupe de se rendre à l'église du Pont. Les inventoriteurs voulaient commencer leur « glorieuse » journée par cette église.

Dursut deux heures, la foule attendit l'arrivée des fonctionnaires. Vers huit heures, M. Martin, commissaire de police, se présenta au presbytère où M. le Curé refusa de le recevoir.

Après les sommations réglementaires, ordre fut donné aux soldats du génie d'enfoncer la porte de la sacristie. Celle-ci, solidement maintenue par des poutres, résista un quart d'heure.

Sur ces entrefaites, arrive M. le curé, accompagné des membres du conseil de fabrique. Il proteste avec énergie contre l'acte qui vient de se commettre mais la force prime le droit.

M. Lesaffre, à son tour, s'étonne de voir la porte enfoncée avant son arrivée et dit que, dans ces conditions, il était inutile de le prévenir ou alors c'est de la comédie !

Aussitôt les inventoriteurs commencèrent leur triste besogne ; ils étaient assistés de deux étrangers à la localité, qui refusèrent de dire leur nom à M. le Curé. Il faut croire qu'ils n'étaient pas très fiers du rôle qu'ils jouaient.

L'inventaire fut rapidement fait. Pendant ce temps, la foule massée au dehors poussait des cris : Vive la liberté ! A bas les voleurs ! A bas les francs-maçons ! Puis les manifestants entonnèrent des cantiques malgré la défense qui leur en fut faite et les soldats eux-mêmes, gagnés par l'enthousiasme de la foule, firent chorus avec elle.

Un salut solennel de réparation eut lieu immédiatement et la foule électrisés par la parole vibrante de M. Lillée, missionnaire diocésain, fit passer toute son âme dans le cantique « Nous voulons Dieu ».

VERLINGHEM
Après l'inventaire
Une arrestation arbitraire

On sait que six jeunes gens ont été arrêtés au cours de l'inventaire de mercredi.

Ils étaient accusés d'avoir jeté des briques du haut du clocher.

Ils furent condnits à la gendarmerie de Quesnoy-sur-Deûle.

Mais comme on n'avait aucune preuve, il fallut bien prendre une décision. On en laissa cinq en liberté pour ne retenir que M. Léon Perche, 18 ans, menuisier.

Le substitut, M. Houeix, devant lequel M. Perche fut conduit, persiste à voir en lui un coupable et, malgré ses dénégations, malgré le témoignage de plusieurs personnes, le jeune homme fut maintenu en état d'arrestation.

L'enquête va continuer. Un juge d'instruction sera désigné pour découvrir celui qui a lancé des projectiles.

La blessure du chasseur à pied est moins grave qu'on ne l'avait dit d'abord.

Des noms de catholiques avaient été donnés à la gendarmerie et les arrestations prévues d'avance.

ANSTAING

Jeudi matin, à 5 h. 24, un train spécial débarque en gare de Tressin, 3 officiers et 130 hommes de troupes comprenant : une compagnie du 43e de ligne, une vingtaine de gendarmes à pied et une escouade d'un caporal et de 8 sapeurs du 3e génie. La colonne se dirigea sur Anstaing précédée par un peloton de 60 chasseurs à cheval et une vingtaine de gendarmes à pied, déjà arrivés par leurs propres moyens.

Avant le jour, l'église était cernée et envahie, le commissaire interdisait la sonnerie de l'*Angelus* que l'on allait commencer immédiatement avant la messe pour laquelle M. le Curé se préparait à la sacristie.

Celle-ci, grâce à cette surprise matinale, fut rapidement inventoriée et toute la bande prit la direction de

GRUSON

On nous écrit :

Monsieur le Rédacteur,

Ce matin, à 7 h., a eu lieu le cambriolage de notre église pour l'inventaire. Voici ce qui s'est passé.

A 7 h., arrivaient du côté d'Anstaing une quarantaine de gendarmes, environ 25 chasseurs à cheval du 6e, et une compagnie de soldats du 43e. Ils accompagnaient M. Desay, percepteur à Baisieux, chargé de l'inventaire et un commissaire de Lille.

Un gendarme alla présenter chez M. le curé l'ordre de la préfecture, d'avoir à donner de suite les clefs de l'église. Elles lui furent refusées. On fit alors les trois sommations, puis on enfonça la porte de l'église. Cela dura un quart d'heure. Dans l'église il y avait une quinzaine de personnes qui chantaient « Nous voulons Dieu », car le veille au soir nous avions, par un ami bien informé, été prévenus qu'on devait venir.

Sur le seuil de la porte, avec Mgr Baunard, M. le Curé protesta contre l'acte de vandalisme que l'on faisait. Puis commissaire, percepteur, gendarmes entrèrent dans l'église. En 10 minutes ils eurent inventorié l'intérieur. Le percepteur demanda de nouveau les clefs de la sacristie. Nouveau refus. Il menaça de faire évacuer l'église parce qu'il avait été assez insulté. Il n'y avait pas eu un mot d'insulte : des chants et pas un cri. Le commissaire, plus pacifique, jugea que ce n'était pas nécessaire et commanda simplement d'enfoncer la porte de la sacristie. Ce fut bientôt fait. 10 minutes encore pour inventorier cette dernière et tous les gouvernementaux sortaient. C'était fini.

Disons que la population, appelée par le tocsin, s'était réunie en grand nombre et chantait de tous les côtés « Nous voulons Dieu ! » et d'autres cantiques.

Mgr Baunard, qui n'avait pas encore célébré la sainte Messe, monta immédiatement à l'autel. Une cinquantaine de personnes y assistèrent. On chanta, sa réparation, le *Miserere* et le cantique au Sacré-Cœur : « Pardon ! pardon ! »

Disons qu'on ne trouva pas de témoins dans Gruson. Les témoins furent l'instituteur d'Anstaing et un sabotier, appelé Victor, qui habite Gruson mais qui est étranger.

CHÉRENG

Comme Gruson, Chéreng avait été prévenu par la même source d'information.

Aussi, dès la première heure, le drapeau avait été hissé en berne au clocher et les pleotons cyclistes envoyés en éclaireurs.

Dès que la troupe fut signalée au sortir de Gruson, le tocsin retentit sinsnaut dans et autour de l'église une foule d'ouvriers et d'ouvrières.

Les barrages furent formés à 8 h. 1/4 par les cavaliers et renforcés un quart d'heure après par l'infanterie.

Les sommations n'eurent lieu qu'un quart d'heure plus tard, les témoins faisant défaut.

Le commissaire ayant réquisitionné la garde champêtre et le facteur du village fit aussitôt enfoncer le portail après les sommations d'usage.

A 9 h., le caporal entrait le premier par la brèche, suivi de ses hommes et ils réussissaient enfin à permettre l'accès de l'église aux inventoriteurs à 9 h. 1/4.

A la porte de la sacristie, ce fut moins long ; en 10 minutes elle eut cédé aux pesées des sapeurs.

M. le Curé lut la protestation suivante :

Monsieur l'Inventorieur,

Au nom de tout le Conseil de fabrique de la paroisse de Chéreng, au nom de tous mes fidèles et vaillants paroissiens, comme au mon nom propre, je renouvelle mon énergique protestation du 8 mars dernier, et j'y ajoute que, en employant la force pour pénétrer dans cette église, vous avez encouru la peine de l'excommunication. Comme autrefois Napoléon Ier, libre à vous de vous en moquer.

Prenez-y garde cependant, l'Eglise n'a pas pour Elle la force brutale, mais Dieu veille toujours sur elle. Sa puissance n'est pas amoindrie. Il choisira son heure. Malheur à vous et aux vôtres en ce moment-là ! Et si jamais Il vous épargnait en ce monde, tant pis pour vous ; ce serait une preuve qu'il réserve le châtiment pour l'Eternité. Songez-y bien. Vous n'enfoncerez pas la porte du Ciel comme celles de nos églises ; quant à l'autre ce ne sera pas nécessaire.

Commencez votre sacrilège besogne, Monsieur, tous, nous déclarons faire défaut à l'inventaire.

Tous les membres du Conseil.

Les inventorieurs firent leur besogne : elle était terminée à 9 h. 50.

Aussitôt la foule emplit l'église ; M. le Curé lut relit sa protestation, on chante le *Parce Domine* et tout le monde se retire en commentant les événements.

Un bon nombre emportent chez eux comme des reliques, des débris de bois de la porte.

FOREST

En l'absence du nouveau curé, l'inventorieur, M. Uahlet, est allé demander les clefs de l'église au maire et pria le sonneur, qui en était détenteur, de les lui remettre.

L'inventaire se fit rapidement et dura sept minutes.

WILLEMS

Les portes de l'église étant closes, on dut les crocheter. M. le curé, sur le perron, vint protester et l'inventaire se termina sans incident à signaler.

CAPPELLE-LEZ-TEMPLEUVE
GENECH ET COBRIEUX

Par train spécial, une compagnie du 43e, 25 gendarmes, des sapeurs, arrivaient hier matin en gare de Cappelle, à 6 h. 45. Bon nombre de fidèles se trouvaient dans l'église pour entendre la messe, lorsqu'on vint prévenir que les inventorieurs arrivaient.

Aussitôt les portes furent fermées, la troupe fit des barrages, et, après les trois sommations, les sapeurs commencèrent leur triste besogne.

On prétend que c'est un soldat, natif de Cappelle, qui dut fendre les portes de la sacristie. Les témoins étaient deux cantonniers de Cysoing.

M. le Curé fut une vigoureuse protestation qui fut insérée dans le procès-verbal, et l'agent des Domaines fit l'inventaire.

A huit heures, la troupe filait sur Genech, où l'on trouva les portes ouvertes. L'inventaire se fit sans incident.

A Cobrieux l'on trouva plus de résistance.

A BERSÉE

Casseroles, drapeaux tricolores. — Il faut faire la chasse à l'homme dans le cimetière. — L'hostilité de la population. — Scandaleuse attitude d'un commissaire et d'un officier. — Le crochetage. — Scènes émouvantes dans l'église. — Protestation et conduite énergique du Curé. — Cérémonie de réparation.

Jeudi à 5 h. 5t du matin, une compagnie du 43e d'infanterie, sous les ordres d'un capitaine, s'embarquait à la gare de Lille à destination de Pont-à-Marcq.

Ce train spécial transportant aussi des gendarmes fut rattaché au tortillard et dirigé sur Bersée.

A 7 heures 25, la troupe cernait les rues aboutissant à l'église.

Le tocsin jetait sa note lugubre, appelant à la défense du lieu saint la catholique population.

L'église est placée au milieu du cimetière. Elle était adroitement gardée par des hommes résolus. A l'entrée de la nécropole, rattachées à une ficelle tendue d'un montant de la grille à l'autre, se balançaient cinq casseroles.

Sur les portes du sanctuaire avaient été fixés des drapeaux tricolores.

Des scènes émouvantes se produisirent. La foule légitimement indignée par cet extraordinaire déploiement de force criait : « A bas les voleurs, à bas les casseroles, vive Jésus-Christ ! Les femmes voulaient exprimer leur mépris en pleine figure des gendarmes qui brutalement voulaient les repousser. L'orage était dans l'air, et la brutalité des policiers le déchaîna.

Le commissaire, M. Gressard, de Lille, paraissait être dans un état de nervosité incroyable. Il donna l'ordre d'arracher de la porte les hommes qui s'y tenaient fièrement campés.

Les gendarmes et les fantassins s'avancent mais ne peuvent faire lâcher pied à ces vaillants citoyens qui chantent de tout cœur :

Nous sommes catholiques
Et nous sommes français
Sous la République
Nous voulons la Liberté.

Au dehors, les habitants entonnent également ce chant.

Un brave homme, porteur d'un drapeau aux couleurs nationales, est odieusement bousculé ; des corps-à-corps s'engagent entre les catholiques et les gendarmes.

La foule force les barreges et vient se joindre aux gardiens de la porte.

Bientôt, dans le cimetière, les habitants sont en grand nombre.

Avec force blasphèmes, le commissaire ordonne de chasser les manifestants. Cet ordre est accueilli par des huées et des sifflets.

Alors on voit le capitaine qui dirigeait le détachement et dont nous préférons taire le nom, faire acte de policier, jeter violemment les femmes contre le mur et engager suivi de ses hommes une véritable chasse dans le cimetière.

La résistance est désespérée, il faut traîner les catholiques pour les faire sortir ; l'un d'eux, M. Léon Dupire, cultivateur, est arrêté et placé sous la surveillance de deux paudores.

Cette arrestation est saluée par des applaudissements nourris et a pour conséquence un redoublement d'opposition.

Le capitaine et le commissaire y vont d'action et ce dédaignent pas de prêter la main aux expulsions brutales.

La foule, à un certain moment, va jusqu'à crier : « Vive les soldats ! A bas le capitaine ! »

Il dire qu'après une telle conduite dans le cimetière, on recommande aux braves fantassins, hostaux de la besogne qui leur est imposée, de respecter les toubes. Il était vraiment bien temps.

Le crochetage

A 8 heures moins dix, le commissaire spécial Gressard, de plus en plus rageur, fait les trois sommations. Le tambour bat... Au nom de la loi ouvrez.

M. le Curé répond de l'intérieur : Nous protestons contre la spoliation et nous n'ouvrons pas.

Second roulp de tambour. Deuxième sommation : Au nom de la loi, ouvrez.

M. le Curé répond de l'intérieur : Malheur à ceux qui attaquent la maison du Dieu...

Troisième coup de tambour. Troisième sommation : Au nom de le loi, ouvrez.

La foule répond par les cris répétés de Vive Jésus-Christ.

Enfin l'odieux sacrilège va se consommer.

Trois sapeurs du génie, dirigés par un caporal, s'apprêtent à jouer de la masse et de la hache.

Ils arrachent un drapeau posé sur la porte de la sacristie et le jettent dans la boue.

Le capitaine se ressaisit et dit : Ah ! non, il ne faut pas jeter le drapeau dans la boue.

Le commissaire imitant le Pandore de la chanson répond : Vous avez raison, le drapeau c'est sacré !

Puis les coups s'abattent sur la porte située derrière l'église.

Le percepteur de Pont-à-Marcq, M. Petitcolas qu'accompagne un petit jsuns homme convert d'une pélerine couleur marron, n'est pas à son aise. L'attitude des habitants lui font avoir des craintes sérieuses pour sa sacrée personne.

La porte résiste, il faut la déchiqueter par menus morceaux pour en être maître.

Mais des hommes parviennent à rentrer dans le cimetière. On les chasse à nouveau. Enfin les fonctionnaires pénètrent dans la sacristie et se trouvent en présence d'une tête de mort sur laquelle est écrit : Je fus ce que tu es, tu seras ce que je suis. Une pancarte portait aussi : A demain votre tour.

Cette tête était placée sur un tabor et produisit un terrible effet sur les inventorieurs.

Deuxième surprise. — Dans la sacristie des enfants de chœur, en ouvrant une porte, le percepteur et le commissaire se trouvent en face de deux casseroles qui encadrent les vieilles culottes du suisse.

Avec une impolitesse qui sent d'une lieue son policier, le commissaire s'opposa à l'entrée des journalistes et les fit expulser par les soldats. Quand on fait bien, on ne craint pas d'être vu !

Mais un journaliste ne se décourage pas pour si peu, et nous pûmes assister quand même au spectacle répugnant qui se passa dans le saint lieu.

On chassa les hommes avec une réelle sauvagerie.

M. l'abbé Leroy, curé, s'avança sur l'inventorieur et se disposa à lui lire sa protestation, mais l'agent de l'Etat, peu soucieux d'entendre la malédiction de l'Eglise tourna le dos au pasteur et commença les opérations.

Mais M. l'abbé Leroy, d'une voix forte, eut faire entendre à M. Petitcolas, la protestation suivante.

Monsieur,

Vous voici donc entré dans cette demeure sainte à la façon de ceux qui méconnaissent les droits du Maître de la Maison.

Je m'y suis opposé par tous les moyens en mon pouvoir mais la violence a vite fait de fracturer une porte.

Toutefois votre victoire n'est qu'apparente. Il est une résistance contre laquelle votre force ne peut rien, c'est celle de la foi inébranlable de ce bon peuple du Bersée, de son obéissance à la Sainte Eglise et de son amour pour le Maître qui habite en ce lieu. Cette résistance vous ne la vaincrez jamais.

Non, Monsieur, vous n'êtes pas encore le maître ici, bien que vous y veniez pour faire la besogne d'un maître, brisant nos portes, nos armoires, effouillant tous nos meubles.

La richesse de notre église n'est pas le seul motif qui nous porte à le résistance quoique nous sachions que l'inventaire qui va être fait conduit à la confiscation de la propriété la plus sacrée.

Votre loi du 9 décembre 1905, nous la maudissons parce qu'elle s'attaque à Dieu qui habite cette église.

Nous protestons contre elle parce qu'elle ose le mettre en dehors de la vie officielle en France. Voilà pourquoi nous faisons une opposition absolue à tout ce que cette loi ordonne. Après avoir ordonné l'effraction des portes de cette église, venez-vous ici pour adorer Notre Seigneur ? De quel droit pouvez-vous poser la main sur les choses qui sont à Lui, à Lui seul ?

Jamais nous ne renierons les droits de notre Dieu.

Tous ici, nous relevons le défi porté à son honneur et nous prétendons le servir non pas à la façon des catholiques hésitants, mais à la façon de nos héros chrétiens.

Monsieur, déjà j'ai protesté contre votre démarche du 1er mars. Vous entendez que plus énergiquement encore je proteste aujourd'hui en union avec le S. S. Pontife, avec Mgr l'Archevêque, et je fais toutes les réserves de droit pour l'avenir contre votre inventaire. Quelle que soit malntenant la besogne qui vous reste à remplir, je vous prie de songer à la présence réelle du Divin Maître et de prendre en conséquence tous les ménagements auxquels il a droit comme votre Créateur, votre Sauveur et votre premier Bienfaiteur.

votre Juge.

Le percepteur n'en perdit pas un mot malgré son désir.

Les agents se dirigent ensuite vers le tabernacle ; craignant une profanation, un groupe de jeunes filles se précipite sur les marches : Vous n'entrerez pas dans le chœur.

Le percepteur avance suivi des gendarmes.

M. le Curé, étendant les bras, les arrête en poussant ce cri indigné : « Vous n'approcherez pas du tabernacle de mon Dieu ».

M. Petitcolas demande au commissaire : Faut-il aller au Tabernacle. « Non », répond le commissaire.

Une apparence d'inventaire se fait rapidement. La pieuse assistance prie à haute voix avec M. le Curé dont l'indignation se traduit par ces exclamations :

« Seigneur Jésus ! ayez pitié d'eux, ils ne savent pas ce qu'ils font. Seigneur Jésus ! ayez pitié de la France, ayez pitié des irresponsables. »

A la vue des soldats qui prêtaient leur concours aux exécuteurs des basses œuvres, M. le curé dit encore : Pauvres enfants ! Pauvres soldats ! auxquels on ne permet plus d'aller à l'église ! Aujourd'hui on vous force d'y entrer et pour quelle besogne !

Le percepteur se hâte, derrière lui marchent deux cantonniers réquisitionnés, car on ne trouve pas de témoins pour de tels actes dans la région de Pont-à-Marcq ; ce sont les nommés Fernand Bigotte et César Villette.

L'un d'eux n'a même pas le tact de se décoiffer.

Pressé de se retirer, M. Petitcolas oublie d'inventorier la sacristie et il se sauve, poursuivi encore par la parole du Curé.

La bande se reforme précipitamment et bat en retraite.

Les victorieux, ce sont bien les braves gens de Bersée.

Mais les deux témoins sont pris à partie à la sortie, on les entoure et on est obligé de les encadrer de soldats pour préserver leur précieuse personne contre les attaques des habitants. Prend-on les Berséens pour des lâches ; ils ne frappent pas ceux que la frayeur rend incapables de se défendre ; ils les méprisent et c'est la correction, la meilleure que l'on puisse donner.

Enfin, le capitaine donne le signal de la marche ; il a perdu sa gaieté factice ; sa conscience de soldat reprend le dessus et son attitude redevient correcte pendant les deux opérations qui suivent.

Quant au commissaire, toujours aussi gentil !

On veut renverser
la voiture du percepteur

La population poursuit les opérateurs dont la marche s'accélère de plus en plus. Ils sentent que ça tourne mal.

Le percepteur est dans une carriole ; en un tour de main, les hommes saisissent les roues et vont renverser les véhicule, mais les gendarmes frappent et blessent MM. Victor Watteller et Louis Dobus qui se sont signalés par leur vaillante conduite.